



Société Dijonnaise
de l'Assistance par le Travail

PROJET ASSOCIATIF



5 BIS, RUE DE LA MANUTENTION
21000 DIJON

Tél : 03 80 76 22 22

Fax : 03 80 76 22 31

Courriel : sdai@sdai.asso.fr

Internet : www.sdai.asso.fr

Préambule : Le mot du Président	2
--	----------



I - QUI SOMMES-NOUS ?.....	3
a. Notre histoire	3
b. Nos valeurs	5
II - POUR QUI ? Les bénéficiaires : de la fragilité à l'exclusion	5
III - POUR QUOI ? Mission générale d'utilité publique : être au service de la personne ..	6
IV - COMMENT ?	6
a. Engagements pédagogiques.....	7
b. Des établissements et services.....	8
c. Le professionnalisme des équipes : des compétences diversifiées au sein d'une équipe pluridisciplinaire	9
d. Une organisation militante (ou l'esprit associatif).....	9
V - AVEC QUI ?.....	10
a. Partenariat institutionnel	10
b. Mutualisation.....	10
c. Affiliation.....	10
VI - EVALUATION.....	11
VII - CONCLUSION.....	11



Le mot du Président

La SDAT est une Association confrontée aujourd'hui à des mutations externes : sociales, économiques, politiques, financières qui appellent des restructurations inévitables et nécessitent une redéfinition de sa mission. L'élaboration du projet associatif s'inscrit dans cette démarche. Son écriture est l'occasion de revisiter les valeurs qui sous-tendent l'action de l'Association mais aussi, de définir son projet pour les années futures. Ce projet associatif est l'outil d'anticipation opératoire pour la dynamique de pilotage de l'action sociale menée depuis sa création.

Plusieurs facteurs en effet viennent expliquer ce nécessaire repositionnement et cette démarche prospective et perspective :

- la complexité des situations de travail et des contextes partenariaux,*
- le nécessaire positionnement de l'Association comme force de propositions sur le département,*
- la nécessité de coordination territoriale, départementale et par réseaux, dictée par les nouvelles politiques sociales,*
- l'indispensable évaluation axée sur les processus, la capacité d'innovation, la réactivité, les modalités de réponses que l'Association met en place, et non uniquement sur les résultats de l'action que mène la SDAT,*
- le besoin d'une réflexion stratégique afin que la SDAT, de par son histoire, ses valeurs et ses actions soit au cœur du dispositif futur de l'action sociale territorialisée,*
- le besoin pour les différents établissements et services qui écrivent leur projet d'avoir un socle solide sur lequel appuyer chaque projet.*

Redéfinir le projet de la SDAT, face à l'aggravation des handicaps, l'hétérogénéité des situations, du besoin croissant de technicité et face aux contraintes budgétaires, c'est bien se projeter dans l'avenir en s'appuyant sur la richesse des expériences de son passé. C'est rester candidat à des projets innovants (qui viennent s'opposer à un immobilisme néfaste), c'est garder sa capacité d'adaptation aux évolutions dans la permanente préoccupation du bien-être de ses usagers.

C'est autour de lui que s'organisent toute la réflexion et l'action qui en découlent.

Forte de son histoire, la SDAT a la volonté d'inscrire son projet associatif dans la réalité sociale et économique présente et en devenir, en prenant en compte les évolutions des contextes politiques et de société, de l'action sociale et médico-sociale. La place importante que la SDAT occupe et doit continuer à occuper dans l'action sociale départementale aux côtés d'autres partenaires est due à la conviction et à l'engagement de ses membres bénévoles, à la compétence et à l'engagement de ses salariés, à la collaboration des acteurs et décideurs sociaux.

Préparer l'avenir, c'est donc relever quelques défis



I - QUI SOMMES-NOUS ?

a. Notre histoire

- Une Association créée le 13 mars 1903

La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) est une Association du début du XXème siècle fondée grâce à la générosité des époux GRANGIER, bienfaiteurs de la Ville et des Hospices de DIJON. Elle a pour but, comme le définit l'article de ses statuts «*de faciliter aux malheureux sans travail, valides et encore en état de travailler, la recherche d'une place, et de leur éviter de se livrer à la mendicité, en leur procurant des ressources par un travail temporaire, en les adressant aux patrons, aux œuvres et aux associations qui sont à même de leur venir en aide, de leur trouver un emploi, et de rapatrier, s'il y a lieu, ceux qui sont étrangers à la ville*».

- Une Association reconnue d'utilité publique

La SDAT est reconnue «Association d'utilité publique», par décret du 13 août 1906, co-signé par le Président de la République, Armand FALLIERES et Georges CLEMENCEAU, Ministre de l'Intérieur.

- La modification des statuts le 20/06/1914

Le 20 juin 1914, l'Assemblée Générale de la SDAT décide de modifier les statuts de l'Association. La principale modification apportée autorise ainsi l'Association à «*étendre son action par la création d'autres œuvres telles que fourneau alimentaire, asile de nuit, et plus généralement, de toutes œuvres charitables tendant au relèvement moral et à l'assistance des malheureux de toutes catégories*».

- Un changement de cap en 1976 : la professionnalisation

Ce changement de cap fut rendu nécessaire suite, d'une part, à l'évolution des problématiques et à l'augmentation des bénéficiaires, mais aussi d'autre part, compte tenu :

- de la hausse du niveau de vie imposant un plus grand confort aux hommes accueillis,
- des nouvelles normes définies par le Ministère des Affaires Sociales en matière d'encadrement et de sécurité,
- des obligations découlant de la législation sociale,
- de la crise économique ne permettant plus de tirer des ateliers des ressources suffisantes.

- Les grandes évolutions dans les années 80-90

A l'origine, œuvre caritative en direction de l'indigence, l'Association a inscrit progressivement son action sociale en développant des dispositifs et services.

La politique sociale développée durant les années 90 au sein de la SDAT traduit une volonté d'adapter les moyens et les procédures sociales aux personnes et à leurs besoins. De ce principe a découlé la nécessité de diversifier et de spécialiser les réponses. Une organisation fondée sur des établissements complémentaires et diversifiés, prenant en compte les publics divers, se met alors en place :

- en élargissant le travail social, non plus uniquement centré sur l'individu, mais aussi sur son environnement,
- en diversifiant les modes d'interventions, les réponses et les outils,
- en inscrivant dans son action la notion de territoire.

Dans un même temps, la SDAT s'est «départementalisée». En 1988, la SDAT décentralise son action en ouvrant un centre d'hébergement éclaté à BEAUNE sous l'appellation INSER/SOCIAL BEAUNE, répondant ainsi à la demande de la Ville de BEAUNE et de son Centre Communal d'Action Sociale pour la mise en œuvre d'une action sociale territorialisée, et donc de proximité.

Nous entendons par notion de territoire la prise en charge de populations vulnérables socialement sur leur lieu géographique de vie dont les besoins d'accompagnement ne sont pas couverts par les services généralistes.

Des lieux de proximité permettent d'éviter le déracinement de personnes et d'offrir des réponses territorialisées.

- L'action pragmatique de l'Association aujourd'hui réaffirmée

L'Assemblée Générale de la SDAT a toujours pris les décisions nécessaires pour constamment adapter l'action et les moyens de l'Association aux besoins de chaque époque.

Prenant le contre-pied des pratiques « catégorielles » et cherchant à adapter la SDAT à la « nouvelle question sociale », le dispositif d'intervention sociale construit rompt avec des logiques d'institution. Il tente de faire du « sur mesure » en tenant compte de la particularité des situations et d'abandonner les actions « prêt-à-porter ».

Répondre aux besoins des usagers par l'innovation, l'adaptation, la diversification des formes d'intervention est un élément fondamental qui a conduit le développement de la SDAT, en ajoutant au fil de son histoire une technicité et un professionnalisme dans les établissements et services.

b. Nos valeurs

Actrice de la solidarité, la SDAT est une Association indépendante. Elle apporte donc «en toute indépendance» sa contribution à l'intérêt général.

L'Association est issue de la société civile et lutte contre les exclusions avec les principes de tolérance, de respect et de non discrimination.

Le projet d'Association est porté par les administrateurs (bénévoles) et les salariés qui ont ensemble, la charge de le faire vivre au quotidien, et de le faire évoluer dans le temps.

Il engendre, pour les protagonistes internes et externes, un moyen de connaissance, de communication, de dynamisation.

L'Association est, depuis sa création, attachée :

- ✓ à la solidarité envers les personnes en difficultés sociales,
- ✓ au respect et à la dignité humaine,
- ✓ à une approche à la fois humaine et environnementale.

Les valeurs de l'Association concourent à la restauration de la personne dans tous les domaines déficitaires, à son bien-être social et à une qualité de services aux usagers avec des réponses individuelles et collectives.

II - POUR QUI ? Les bénéficiaires : de la fragilité à l'exclusion

Les personnes majeures seules, les couples et les familles concernés par l'aide que propose la SDAT sont dans un processus de vulnérabilité sociale à des stades différents de précarité. Fragilisées par une situation économique précaire ou lourdement exclues et écartées de l'ensemble des échanges psychosociaux, ces personnes peuvent bénéficier de l'action sociale globale de la SDAT.

Appréhendées dans des situations d'assistance et de déréliction, certaines cumulent les répercussions du chômage, d'autres présentent les traces de handicaps dont les racines puisent leur subsistance dans leur vie familiale présente ou lointaine, voire dans leur enfance.

Si la perte d'un emploi est le début d'un engrenage matériel et psychologique pour certaines, pour d'autres, le chômage de longue durée explique pour une part l'engrenage de l'exclusion.

Aujourd'hui, notre action sociale affiche deux logiques : l'une, catégorielle, définit des catégories sociales et situe son action auprès de publics ciblés. Elle consiste en une aide immédiate, compensatrice de manque. L'autre logique, sectorielle, prend, dans un cadre géographique donné, un ensemble de population localement défini comme étant en risque d'exclusion.

III - POUR QUOI ? Mission générale d'utilité publique : être au service de la personne

L'Association garantit à chacun de ses usagers, le respect de ses droits fondamentaux, sa protection, sa sécurité et son insertion en vue d'acquiescer un bien-être social et une autonomie. Elle offre des moyens adaptés leur permettant de s'engager dans une insertion durable.

Pour ce faire, la SDAT possède une gamme d'outils étendue pour lutter contre l'exclusion, notamment :

- des lieux diversifiés d'hébergement et de logement,
- des professionnels qualifiés dans l'intervention sociale,
- des moyens adaptés en termes de santé, logement, travail, loisirs,...

IV - COMMENT ?

Pour mener les prises en charge globales des personnes, la SDAT adosse son action sur des piliers fondamentaux et sur des prestations capitales en vue d'accompagner les personnes vers l'autonomie :

- le logement : il n'y a pas d'insertion possible sans un toit à soi. Toute insertion sociale débute par une mise à l'abri et donc un hébergement. La SDAT a mis en place depuis plus de 30 ans une organisation de logements qui permet, à l'intérieur d'un parcours résidentiel, des réponses variées, allant d'un hébergement collectif (pour des personnes ne pouvant accéder directement à un logement) à un logement adapté, jusqu'à un logement autonome. Par ailleurs, l'Association, par son service logement, a su tisser un large réseau venant en soutien de sa pédagogie logement ;
- l'insertion professionnelle : l'Association, depuis son origine, appuie sa pédagogie sur la mise en activité. C'est un principe fondateur, inscrit dans ses statuts ;
- des réponses diversifiées : l'Association tient compte de tous les niveaux d'interventions afin de n'exclure aucune problématique, aucune catégorie de public. Pour ce faire, la SDAT crée des services complémentaires, répondant aux besoins du territoire et des populations, en y inscrivant la notion de parcours.

Ces services sont regroupés en plusieurs fonctions :

- ✓ la veille sociale,
- ✓ l'accompagnement social global,
- ✓ l'hébergement,
- ✓ le logement,
- ✓ les loisirs,
- ✓ le médical,
- ✓ la mise au travail.

L'Association développe son action sociale avec :

- ✓ des engagements pédagogiques,
- ✓ des établissements ou services,
- ✓ le professionnalisme des équipes,
- ✓ une organisation militante.

a. Engagements pédagogiques

La personne est accueillie et accompagnée dans le respect de son identité physique, morale, affective, sa culture, son histoire, sa religion et sa singularité. Elle est placée au centre du dispositif selon des principes pédagogiques :

- *l'obligation de faire* : répondre à la demande et répondre à toute demande, quel que soit le handicap, requiert une réflexion permanente sur les procédures et sur l'outillage à utiliser. De fait, la réalité des situations a sans cesse conduit la SDAT à s'adapter aux questions posées.
- *la garantie d'un droit à une réponse sociale immédiate et appropriée*
L'insertion ne se réduit pas à la lutte contre la paupérisation. Elle inclut l'accès à des droits fondamentaux.
L'intervention est individualisée et couplée avec une action globale. L'accompagnement social exige de pouvoir offrir à la personne les conditions nécessaires à sa propre reconstruction.
- *l'accompagnement social global*
L'accompagnement se déploie comme un processus multidimensionnel, dans une prise en charge médico-sociale, en mettant en jeu des aspects sociaux, culturels, professionnels, médicaux,...
- *l'inscription de l'individu au cœur de son environnement*
L'accompagnement est à double objectif : restaurer l'individu et l'inscrire dans la réalité sociale. Tous les outils utilisés ne prennent sens que parce qu'ils sont articulés avec l'ensemble de la problématique individuelle et inscrits dans une réflexion locale d'insertion.
L'accompagnement global ne peut être alors envisagé qu'avec la notion de territoire.
- *le temps de l'insertion*
Parce que les personnes en difficultés concentrent des difficultés d'ordre social, familial, judiciaires, psychologique, psychiatrique... il convient d'inventer des réponses durables et ainsi d'éviter ce que l'on appelle «*la logique permanente du provisoire*».
L'accompagnement peut être long, car il demande des exigences de professionnalisme en même temps qu'il doit s'appuyer sur des principes de continuité et de non-abandon.

Les durées d'accompagnement préconisées sont souvent trop courtes pour certaines personnes qui, malmenées par la vie depuis de longues années, ont besoin d'un temps suffisamment long, de rassurance et de relais qui reste à adapter et à développer. (maisons-relais renforcées par exemple).

- *le référent social unique, garant du parcours de la personne*

La notion de référent unique (expérimentée depuis de nombreuses années dans la pédagogie de la SDAT) prend toute son importance quand il s'agit d'établir des parcours cohérents, en évitant autant que possible d'élaborer des itinéraires hachés, c'est-à-dire en jonglant avec les opportunités.

Ce précepte est réaffirmé par la loi 2002-2 et par le rapport de M. Benoist APPARU.

- *la notion de continuité*

Cette notion de continuité d'accompagnement des parcours vient à l'encontre de la notion d'errance institutionnelle qui pousse les individus d'une institution à l'autre pour trouver de l'aide.

Elle apparaît aujourd'hui dans le rapport de M. APPARU.

L'obligation de faire, c'est accepter des itinéraires construits «d'aller et retour» et aussi, inscrire les ruptures et les échecs dans la continuité de la prise en charge.

- *la notion de santé sociale*

Ce n'est plus dans une vision de la personne -confrontée à ses problèmes personnels- que doit être considérée notre action sociale. L'accompagnement doit être envisagé dans une vision globale de la personne, dans son rapport avec son environnement, dans un concept de «santé sociale». La notion de santé sociale renvoie à la capacité qu'a un individu à négocier avec la "société", les autres, son entourage, les services et les institutions, et aussi à créer et recréer des relations avec l'environnement social et l'ensemble de sa vie (sa santé, son logement, son travail, ses relations affectives, ...).

Cette vision de l'homme, rattachée à son environnement présent et à venir et non plus uniquement à son passé, appelle des procédures d'intervention qui nécessitent un partenariat externe riche et diversifié que la SDAT a mis en place depuis de très nombreuses années.

Les travailleurs sociaux qui mènent les projets individualisés sont à même d'activer ces réseaux en vue d'un meilleur service rendu à l'utilisateur.

b. Des établissements et services

Sur l'agglomération de DIJON comme sur l'arrondissement de BEAUNE, les établissements ont été créés afin de recouvrir l'ensemble des domaines qui peuvent conduire à la réadaptation sociale.

L'Association est organisée autour de différents établissements et services complémentaires. Chaque établissement ou service offre une prestation correspondant à un type d'action, selon les problématiques des usagers.

La SDAT se présente comme un ensemblier d'insertion, disposant d'un ensemble d'actions et de structures complémentaires qui permet d'offrir une palette de solutions diversifiées pour l'insertion des personnes, en ne négligeant aucun domaine d'intervention.

Les nouvelles techniques présentes aujourd'hui tiennent compte de trois dimensions fondamentales de l'action sociale : accompagnement, projet, partenariat.

c. Le professionnalisme des équipes : des compétences diversifiées au sein d'une équipe pluridisciplinaire

La complexité des situations, le caractère multidimensionnel des fragilités sociales et le cumul de difficultés réclament la mise en place d'actions sociales spécialisées et complémentaires (autour de l'accompagnement social bien sûr, mais aussi autour de la santé, du travail, de la formation, des loisirs...). L'accompagnement proposé est adapté à l'hétérogénéité des situations et à leur niveau de gravité.

Cela se traduit à la SDAT par la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire constituée de travailleurs sociaux, mais aussi de médecins, d'infirmières, d'aides médico-psychologiques, de chefs d'atelier, de services généraux et administratifs...

Le travail pluridisciplinaire se traduit par de nouvelles méthodes de collaboration entre professionnels, dans un objectif d'analyse partagée et d'une définition commune des projets d'insertion.

d. Une organisation militante (ou l'esprit associatif)

La SDAT est gérée par un Conseil d'Administration. Les Administrateurs sont les représentants de l'Association.

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité des orientations générales et du projet départemental et il est le trait d'union entre la société civile et l'équipe de terrain.

Le Président du Conseil d'Administration est habilité à représenter l'Association dans les actes de la vie civile.

Il est responsable de la politique que l'Association met en œuvre et il est donc le garant des orientations.

○ Les ressources humaines

Le personnel constitue une plus-value majeure pour l'Association, une dynamique indispensable à la mise en œuvre du projet et des missions.

Le plan de formation est un outil de l'Association pour promouvoir les compétences et les aligner aux besoins des missions auprès des usagers.

Sous la responsabilité du Directeur Général, le plan de formation doit anticiper les évolutions des missions et de l'organisation.

Il appartient au Directeur Général de trouver, dans le respect des textes légaux, un juste équilibre entre les souhaits des personnels, les projets de service et l'évolution des politiques sociales.

- Transparence et lisibilité de la gestion financière et administrative de l'Association

La SDAT, de par la diversité de ses actions, reçoit des financements multiples (privés ou publics).

*L'Association s'engage à une transparence,
à une lisibilité et à une bonne gestion de ses ressources.*

V - AVEC QUI ?

a. Partenariat institutionnel

L'ensemble des réalisations, actuelles ou à venir, et la constitution d'un ensemble d'insertion nécessitent l'inscription dans un large partenariat, indispensable à l'action.

Le partenariat de la SDAT se construit au-travers des relations concertées de travail sur le terrain et de projets, à l'initiative de l'Association elle-même et avec les partenaires concernés. Il s'appuie sur la reconnaissance de la complémentarité.

Le partenariat peut prendre une forme conventionnelle ou informelle, que ce soit au niveau politique ou technique.

b. Mutualisation

La SDAT ouverte sur l'extérieur en vue de couvrir les besoins territoriaux, a toujours eu un rôle de leader dans le rapprochement des Associations dijonnaises. C'est avec l'UDIC (Union Dijonnaise des Centres de réinsertion sociale) devenue en 2002 l'UCOR (Union Côte-d'Orienne des associations de Réinsertion) que la SDAT a été à l'initiative de la mutualisation à partir de deux services dont elle était gestionnaire : le Centre d'Accueil et d'Orientation et le service Logement, partageant ainsi son expertise, ses pratiques et ses moyens.

La mutualisation de ses compétences et des moyens ne s'envisage que dans le but d'assurer une continuité de la prise en charge de problématiques complexes, tout en recourant à une utilisation optimale des moyens, et prend tout son sens sur un territoire.

c. Affiliation

La SDAT est membre des fédérations suivantes :

- UCOR
Union Côte-d'Orienne des associations de Réinsertion
- URIOPSS
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
- UREI
Union Régionale des Entreprises d'Insertion
- CREAM
Centre Régional d'Études et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations

- URCI
Union Régionale des Chantiers d'Insertion
- FNARS
Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
- FEHAP
Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne

VI - EVALUATION

L'évaluation est une nécessité absolue pour mener des actions de qualité. Elle s'appuie sur la production de rapports d'activité annuels et d'audits.

L'évaluation permet de mesurer la bonne concordance entre les projets, les activités et leur réalisation, leur intégration dans le projet global de la SDAT, et ainsi, optimiser le fonctionnement et l'efficacité de l'Association.

VII - CONCLUSION

Le projet associatif de la SDAT est appelé à s'adapter à l'évolution de l'environnement social, législatif et administratif, en perpétuelle mutation.

C'est un rôle essentiel de l'Association SDAT que d'être vigilante à tous les besoins émergeant et dans ce sens, elle demeurera un lieu d'engagement et de services, de lutte contre toutes les exclusions en faveur de toutes les personnes défavorisées.

L'Association se doit d'être force de proposition et en constante recherche d'innovation.

